

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Maurecourt

Introduction

Mesdames et Messieurs les candidats aux élections municipales de la ville de Maurecourt, ALLEZ-Y A VELO, ass. locale pour le développement des trajets quotidiens en vélo sur Cergy Pontoise depuis 1989 (voir manifeste sur la plate-forme de la FUB) et UVQR (Un Vélo Qui Roule) association (située à Maurecourt) d'auto-réparation proposant une vélo-école, toutes 2 rattachées à la FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette) souhaitent connaître votre position dans ce domaine.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *en cohérence avec le schéma directeur de la Communauté d' Agglomération et celui du Conseil Départemental et le futur Rer V francilien (réseau de 650 kms d' autoroutes réservées au vélo qui passerait par les gares de Pontoise et de Cergy Préfecture, Neuville et Conflans)*

Action n°2 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an. *avec participation des associations de vélo et des différents services de la ville (scolarité, logement, associations sportives et culturelles...).*

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Rue Maurice Berteaux, avenue de l'ancienne gare, rue de Pontoise et toutes les rues amenant à des lieux culturels et sportifs) et / ou créer des circulations à sens unique dans les rues trop étroites (exemple mettre le quai Boubou Dabo en un seul sens de circulation pour les autos)

Action n°4 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : gare de fin d'Oise, écoles, commerces, Gymnase, MDA et Espace Gérard Blondeau, piscines d'Andrésy et de Jouy le Moutier, stade...

Action n°5 :

Mettre le vélo au cœur Mettre le vélo systématiquement au cœur des nouvelles routes et nouvelles constructions et lors de réfections des rues et routes *Prêter, une attention à certaines rues ou routes notamment dans la rue Maréchal Leclerc où la chaussée est bombée ce qui rend dangereuse la circulation des vélos et où l'étroitesse des trottoirs rend dangereux le croisement des piétons (et des poussettes) .*

Action n°6 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Prévoir lors de l'aménagement de ne pas créer de coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget

de 50 millions d'euros en 2019 et en les reliant aux réseaux des villes voisines.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°7 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Action n°8 :

Mettre en place une Zone à Faibles Émissions ambitieuse notamment aux abords des écoles

Action n°9 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicane, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Porter une attention particulière sur les axes où les automobilistes ont tendance à prendre de la vitesse (rue Maréchal de Lattre de T., rue de Choisy, avenue de l'ancienne gare, rue de Pontoise)

Action n°10 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Action n°11 :

Mener une réflexion sur la place du stationnement.

Action n°12 :

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°13 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé en réflexion avec les communes d'Andrézy et de Conflans pour les gares de fin d'Oise et de Maurecourt, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°14 :

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces, de la mairie, des équipements culturels, sportifs, centre médicaux...etc

Action n°15 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Inciter les bailleurs sociaux à se rapprocher du programme Alvéole pour installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans les locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel

Action n°16 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°17 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°18 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Promouvoir une culture vélo

Action n°19 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°20 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°21 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°22 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.